

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CARTEL INTERSYNDICAL

CPEG, augmentation de l'âge-pivot d'une année : ce n'est pas aux assuré-e-s de payer la facture de la capitalisation !

Par sa décision d'augmenter l'âge-pivot d'une année, le Comité de la CPEG fait fi de tous les signaux en cours, y compris des instances mêmes de la CPEG, pour passer en force, entérinant au passage PV 2020 pourtant objet d'un référendum.

Malgré le vote unanime contre la hausse de l'âge-pivot des délégué-e-s à la CPEG réuni-e-s en Assemblée des délégués le 1^{er} juin, le Comité de la caisse a confirmé hier la décision d'augmenter l'âge pivot dès janvier 2018 de 64 à 65 ans (de 61 à 62 ans pour les fonctions pénibles).

Par cette décision, le Comité de la CPEG fait non seulement fi de la décision de ses propres délégué-e-s mais il ne prend aucunement compte des nombreuses décisions politiques en cours ou annoncées. Faut-il rappeler les discussions actuelles avec le Conseil d'Etat sur la capitalisation complémentaire de la caisse, ou encore le projet de loi pour un apport immédiat à hauteur de 800 millions actuellement en examen au Grand Conseil ?

L'élévation de l'âge pivot entraîne une baisse de prestations de l'ordre de 5% et pèse plus particulièrement les femmes qui n'auront plus le « droit » de partir à la retraite à l'âge légal AVS sans pénalité. Par cette décision, le Comité anticipe également la mise en œuvre de PV 2020, puisque les femmes se verraient augmenter leur âge-pivot de 64 à 65 ans, alors qu'un référendum fédéral – que le Cartel intersyndical soutien par ailleurs - est en cours de signature et que, selon toute vraisemblance, c'est le peuple qui devra trancher la question.

La CPEG, insuffisamment capitalisée à son origine, ne peut plus suivre le chemin de croissance de la capitalisation imposé par les lois fédérales et cantonales sans prise de responsabilité de l'Etat-employeur par une capitalisation complémentaire. Ainsi, ce sont encore les prestations qui baissent et le personnel qui paie la facture. Ce même personnel qui a déjà concédé d'importants sacrifices supportant 55% du coût de la fusion (augmentation des cotisations, augmentation de l'âge pivot de 62 à 64 ans et baisse des rentes) lors de la fusion des caisses CIA et CEH il y a juste 4 ans.

Le Cartel intersyndical est choqué par ce mode de faire non démocratique et ne comprend pas l'urgence de cette prise de décision qui dégrade encore les prestations de retraite du personnel de l'Etat et du secteur subventionné.

Non seulement nous condamnons vivement cette décision mais nous mettrons tout en œuvre pour combattre la dégradation des retraites à la CPEG, avec l'appui du personnel concerné s'il le faut.

Pour le Cartel intersyndical,

Marc Simeth, président, 079/4182371